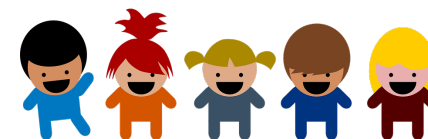
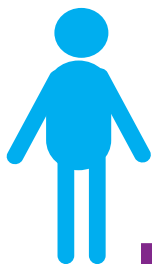


COMMENT S'INSCRIRE AUX DIPLOMES DE LA PETITE ENFANCE ? (NIVEAU V)



CAS N° 1



J'ai déjà passé une épreuve du CAP Petite Enfance au cours des 5 dernières années,
à quel CAP je peux m'inscrire ?

2 choix possibles

Vous pouvez vous inscrire au CAP Petite Enfance (dernière session)

ATTENTION

Vous devrez obligatoirement fournir le relevé de notes (entre 2014 et 2018).

Vous pouvez vous inscrire au nouveau CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance (AEPE)

ATTENTION

Si vous décidez de vous inscrire au CAP AEPE, vous perdrez le bénéfice de vos notes.

CAS N° 2



Je n'ai jamais passé d'épreuve du CAP Petite Enfance,
à quel CAP je peux m'inscrire ?



Vous devez vous inscrire au CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance (AEPE)

RAPPEL : les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 16 novembre 2018, 16 h sur <https://ocean.siec.education.fr>

Date des retours de confirmation d'inscription : 23/11/2018 (cachet de la poste faisant foi)